Monseigneur :

Les pauvres habitans de mes villages d'Orlea, Knivillers, Wortimont, Pirac, Athus et Breistr, implorent le secours de mes intercessions auprès V. A. sur ce que de six officiers les derniers leurs d'une taxe si énorme, que, dans la misère où tant de fâcheux de guerre les ont plongés, ils ne sont pas en état de satisfaire à une impossible qu'ils y soumissent, sans périr absolument. V. A. se peut imaginer s'il lui plaira, si des sujets [illegible] ont de la peine à se faire secourir par un seigneur [illegible] si [illegible] qu'elle ne cognoist. De la supplication de Monseigneur, de nous considérer en conjoints, en apart, l'une ou l'autre condition [illegible] au moins pour mon regard, [illegible] que V. A. m'a toujours fait l'honneur de me témoigner une [illegible] qu'elle ne se hindra pas satisfaite de la mine de [illegible] plus de pouvoir qu'elle a de [illegible] faire cognoistre par les effets [illegible] qu'il M[illegible]

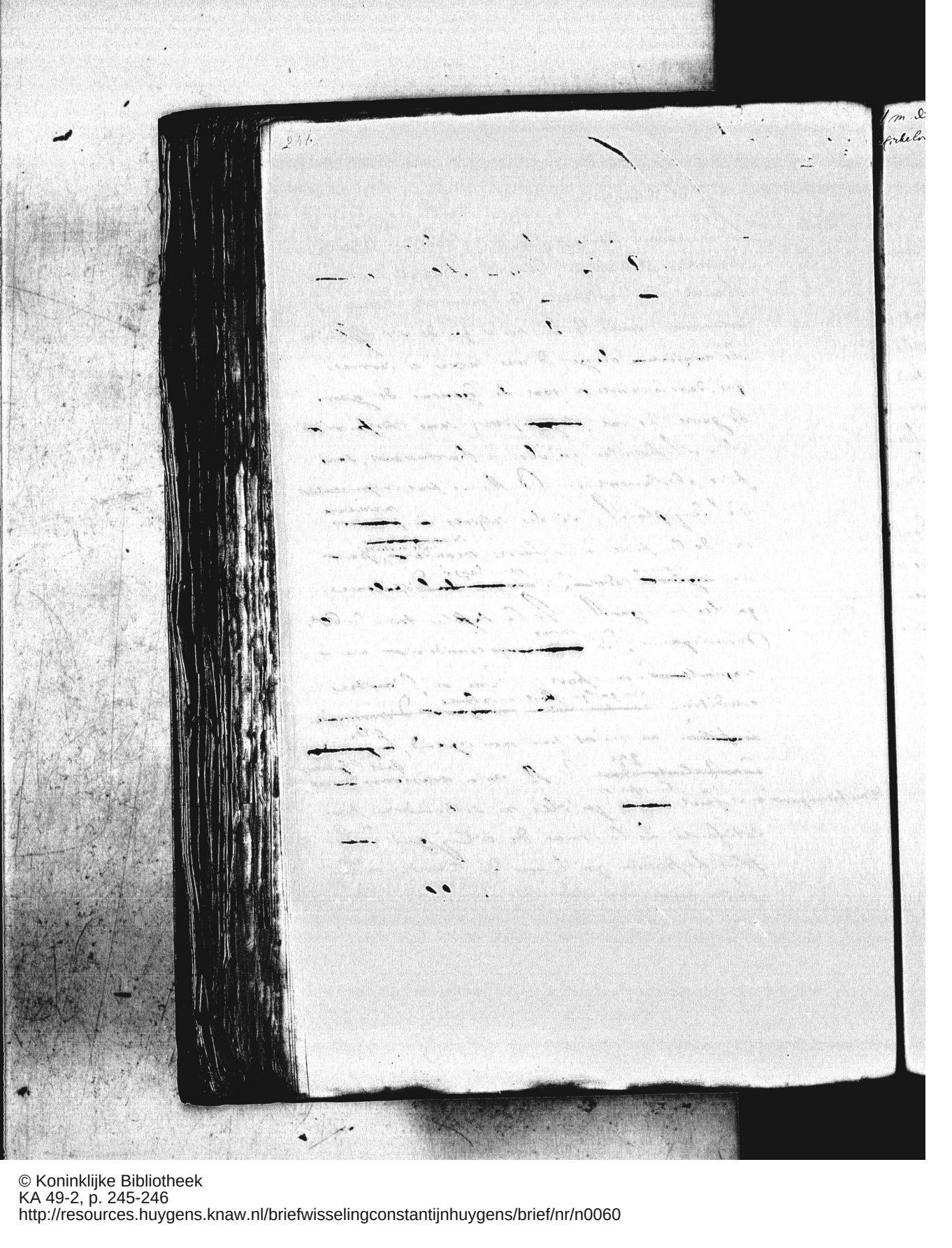

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-2, p. 245-246
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/n0060